

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MAI 2018

Nombre de membres
- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 13
- absents ayant donné
pouvoir:3

Date de convocation :
4 mai 2018
Date d'affichage :
4 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 15 mai à 18 H 30, les membres composant le conseil municipal de la commune de CONDÉ-SAINTE-LIBIAIRE se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Patricia LEMOINE, Maire.

Étaient présents : MM. Patricia LEMOINE, René SALACROUP, Tony PRUVOST, Marie-Françoise JACOB, Serge FONTAINE-GALLOIS, Pierre PASTORINO, Philippe KOENIG, Corinne BISOGNO, Fabrice MARCILLY, Adrien BODROS

Absents ayant donné pouvoir : MM. Nicole ARETZ à Marie-Françoise JACOB, Michèle TABERLET à Pierre PASTORINO, Karine VAUDESCAL à Corinne BISOGNO

Mr Tony PRUVOST est désigné secrétaire de séance

La séance du conseil municipal est ouverte à 18 H 34

Monsieur Philippe KOENIG, conseiller municipal arrive à 18 h 45

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque

Délibération n° 2018-024

Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural

Madame le Maire rappelle qu'en 2017 une subvention de 50000 € avait été sollicitée au titre du FER. Une somme de 35000 € avait été accordée or des travaux supplémentaires avaient été préconisés par le Département pour un montant de 39500 €.

Le Conseil Départemental a donc été sollicité en 2018 pour obtenir la totalité de la subvention demandée en 2017.

Ceci n'est pas possible, en revanche il a été proposé de déposer une demande de F.E.R correspondant à 45 % des 395020 € au titre de 2018.

Vu la délibération n° 2016-32 du 21/06/2016 sollicitant le Fonds d'Équipement Rural (FER) à hauteur de 50 000.00 € pour le projet d'aménagement de la voirie et des trottoirs de la rue de Couilly dans le cadre de la mise en accessibilité et des travaux de sécurisation de ladite voirie .

Vu la délibération du 9 juin 2017 du Conseil Départemental de Seine et Marne attribuant une aide d'un montant de 35 000.00 € pour lesdits travaux au titre du FER.

Considérant que le montant des travaux prévus s'élevait initialement à 239 990.00 € HT.

Considérant que, suite aux remarques formulées par les représentants du Département par courrier du 19 octobre 2016 et lors d'une réunion le 21/12/2016, des ajustements techniques ont été rendus nécessaires. Ces modifications ont généré des surcoûts dont le montant total s'élève à 39 500 € HT,

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention au titre du FER pour ce surcoût
Le Conseil municipal

**Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

SOLLICITE l'octroi d'une subvention à hauteur de 45 % du surcoût soit 45 % de 39500 HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande

Délibération n° 2018-025

Prise en charge sur le budget communal des frais de déplacement et de formation des élus

Madame Le Maire informe l'assemblée que les élus peuvent prétendre à 20 heures de formation par an dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation), depuis l'année 2016. Il est précisé que la Trésorerie a demandé qu'une délibération soit prise à cet effet, afin que les élus puissent bénéficier d'une prise en charge des frais de déplacement et de formation sur le budget communal dans la limite des sommes inscrites au budget.

Vu le décret n° 2016-33 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales

Considérant qu'il convient d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement des élus

Considérant qu'il convient que la commune puisse prendre en charge les frais de formation des élus

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **AUTORISE** dans la limite des sommes inscrites au budget :
 - la prise en charge des frais de déplacement des élus
 - la prise en charge des frais de formation des élus

Délibération n° 2018-026

Création de poste

Madame le Maire explique que suite au départ en retraite d'un agent prévu au mois d'août, il est nécessaire de recruter une personne de catégorie C pour permettre de garder un effectif du personnel administratif constant.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant le tableau des emplois de la collectivité ;

Considérant qu'il convient de recruter un agent pour les services administratifs

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE

- De créer un poste d'adjointe administrative territoriale à temps complet

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours

Délibération n° 2018-027

Rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 15 mars 2018

Madame Le Maire explique que la CLECT est une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée au sein de la Communauté de Communes du Pays Créçois. Elle examine tous les ans les charges transférées de chaque commune pour permettre d'évaluer les attributions de compensation versées à chaque collectivités par le Pays Créçois ou à la CCPC pour les collectivités

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 1609 nonies Cdu Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 16.53 de la Communauté de Communes du Pays Créçois, en date du 9 novembre 2016, notifiant les représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu la délibération n° 18.05 de la Communauté de Communes du Pays Créçois, en date du 31 janvier 2018, approuvant le bilan financier du service commun des bibliothèques et les attributions de compensations pour l'année 2018,

Vu la délibération n° 18.14 de la Communauté de Communes du Pays Créçois, en date du 11 avril 2018, approuvant les attributions de compensations définitives pour l'année 2018,

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie en date du 15 mars 2018, a adopté le rapport définitif sur la fixation des attributions de compensations pour l'année 2018,

Considérant qu'il convient de délibérer afin que les conseils municipaux approuvent ledit-rapport à la majorité qualifiée des deux tiers des communes membres représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des communes membres représentant les deux tiers de la population dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 15 mars 2018 annexé à la présente délibération
- **PRECISE** que cette délibération sera notifiée à Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Créçois

Questions diverses :

Madame le Maire avise l'Assemblée que le courrier de réclamation adressé à SFR concernant une facture très élevée suite aux SMS envoyés durant la période des inondations reste sans réponse et qu'il convient de les relancer.

Concernant les inondations de janvier et février 2018 Madame le Maire avise ses élus qu'elle assistera à une réunion en préfecture dans le cadre d'une mission d'inspection conjointe du Ministère de l'intérieur et de la Transition Ecologique et Solidaire.

Compte tenu des nombreuses interrogations des administrés pour la pose des compteurs linky Madame le Maire indique que cette opération est gérée par enedis, distributeur d'énergie qui se met directement en liaison avec les administrés pour le changement de leur compteur respectif. Seuls les administrés ont le libre choix du changement ou pas sachant qu'en cas de panne les frais seront à la charge des habitants pour ceux qui auront décidé de garder l'ancien compteur.

Madame le Maire explique que « la feuille », journal local de Condé Sainte Libiaire est réalisée sous une nouvelle maquette en collaboration avec une société de Crécy la Chapelle.

Pour la rédaction de la feuille Monsieur Fabrice MARCILLY suggère que ce journal soit réservé essentiellement aux informations municipales importantes et que les diffusions associatives pourront être faites à l'aide d'un petit encart et dans la mesure de place disponible sur les pages.

En ce qui concerne l'organisation de la journée citoyenne Madame le Maire annonce qu'il y a près de 90 participants qui se sont manifestés pour apporter les aides nécessaires aux différents travaux à réaliser sur notre commune.

La séance du Conseil municipal est close à 19 H 40 après étude des points à l'ordre du jour